



# Avis public de la révision de la liste référendaire

Ville de Trois-Rivières

Scrutin du		
2018	12	02
année	mois	jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière,

que la liste référendaire du secteur concerné a été déposée au bureau de la municipalité le

2018	11	06
année	mois	jour

⇒ Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

A) Peut être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne physique qui, le

2018	09	18
année	mois	jour

 :

- est domiciliée sur le territoire du secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- est majeure;
- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Peut également être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne physique (voir note 1) ou morale (voir note 2) qui est, depuis au moins douze mois le

2018	09	18
année	mois	jour

 , soit :

❖ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire du secteur concerné à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire dudit secteur concerné et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

❖ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire dudit secteur concerné et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la valeur foncière ou locative la plus élevée lorsque le scrutin référendaire vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Dans le cas présent, le référendum ne vise qu'un secteur, le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée.

❖ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles

à voter du secteur concerné, le

2018	09	18
année	mois	jour

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

**Note :**

- 1 La **personne physique** doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.
- 2 La **personne morale** exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

B) Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire du secteur concerné, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

C) La liste peut être consultée et les demandes d'inscription (personnes habiles à voter domiciliées uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et aux heures suivants :

Pavillon communautaire des Seigneurs	
Adresse	
10555, chemin Sainte-Marguerite, Trois-Rivières (Québec) G9B 6N6	
Dates :	Heures :
<u>15 novembre</u>	de : <u>14 h 30</u> à : <u>22 h</u>
<u>16 novembre</u>	de : <u>19 h</u> à : <u>22 h</u>

Pour plus d'information, composer le

819	372	4604	ou consulter le site Web à : <a href="http://www.v3r.net">www.v3r.net</a>
-----	-----	------	---

Ind. rég. Numéro de téléphone

Trois-Rivières, ce 10 novembre 2018.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière  
Ville de Trois-Rivières  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5H3